



**Note
d'information
à l'attention des usagers de la Direction de l'Aéronautique Civile**

Dans le cadre de la conjoncture actuelle marquée par la propagation du nouveau coronavirus COVID 19, la Direction de l'Aéronautique Civile a mis en place une série de mesures et d'actions pour prévenir et riposter à ce virus.

Ces mesures visent, également, à assurer la continuité des activités des acteurs du secteur de l'aviation civile, et à servir l'industrie aéronautique au cours de cette phase critique, en profitant des moyens technologiques disponibles.

Dans ce sens, il a été décidé de :

- Privilégier l'interaction à distances avec les usagers, en utilisant les canaux de communication suivants :
 - **Le Bureau d'Ordre Digital** : à travers l'adresse : <https://courrier.gov.ma/> ;
 - **Des adresses électroniques thématiques** :
 - ✓ Infrastructures aéroportuaires : infrastructure@aviationcivile.gov.ma ;
 - ✓ Navigation aérienne : navigation@aviationcivile.gov.ma ;
 - ✓ Sécurité de l'aviation civile : navigabilite@aviationcivile.gov.ma ; securite@aviationcivile.gov.ma ;
 - ✓ Sûreté : surete@aviationcivile.gov.ma ;
 - ✓ Personnel aéronautique : pel@aviationcivile.gov.ma ;
- Garder ouvert le bureau Personnel Aéronautique (PEL), le lundi et le jeudi de chaque semaine, entre 9 heures et 11 heures du matin (heure locale), et ce afin d'assurer, en cas d'urgence, la collecte des licences physiques. A noter qu'il appartient à l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des mesures sanitaires et des règles exigées par les autorités marocaines.

Les usagers de cette direction sont invités à soumettre leurs demandes à distance, en priorisant, les demandes urgentes.


M. Khalid
Directeur de l'Aéronautique Civile